

Interpellation présentée par le député :
M. Pierre Weiss

Date de dépôt : 7 juin 2012

Interpellation urgente écrite

La rue de l'Hôtel-de-Ville est-elle une zone hors LCR (lorsque le Grand Conseil siège) ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

De même que la Ville est une zone hors AGCS (Accord général sur le commerce des services), comme des édiles peu inspirés l'ont fait placarder à proximité de l'OMC, la rue de l'Hôtel-de-Ville est-elle devenue une rue hors LCR (Loi sur la circulation routière à quoi il faut ajouter son Ordonnance qui précise dans une annexe les montants des amendes d'ordre) ? Telle est en effet l'impression que le citoyen impartial peut avoir lors des sessions de ce Grand Conseil.

Il est en effet fréquent, pour ne pas dire régulier, de trouver certaine voiture conduite par un député parkée devant l'Hôtel de Ville lors de nos séances de commission ou plénières. Ce fait est même de notoriété publique, à telle enseigne que des citoyens me l'ont fait remarquer ; ils y ont ajouté des commentaires désobligeants sur l'inefficacité de nos forces de l'ordre à faire respecter la loi, voire l'accord implicite de nos autorités face à ce mépris de la loi. Un mépris doublement piquant car il est le fait d'une personne aspirant à diriger le département dont dépendent les forces de l'ordre et parce que plusieurs policiers ou anciens policiers siégeant dans la même députation que le député en question n'ont certainement pas manqué de le lui faire observer.

N'osant penser que le député en question ne bénéficie pas d'un abonnement de parking, à l'instar de ses collègues – à moins que le gabarit du véhicule ne l'empêche d'y pénétrer – je souhaiterais savoir si et quand seront données des consignes de mettre en œuvre le précepte selon lequel la loi est égale pour tous.

A défaut, je souhaiterais savoir si tout un chacun, et notamment les autres députés, peuvent désormais se garer impunément dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, session ou pas session ?